



DECHARGE Œnologie

L'activité œnologie, organisée par la MJC, est à but culturel. La participation de chacun à cette activité implique, lors des dégustations des vins et alcools, le respect de la règle essentielle en la matière, à savoir : ne pas ingérer les produits dégustés. A cet effet, des « crachoirs » sont à la disposition des participants. Nous serions dans l'obligation d'interdire la poursuite de la dégustation aux personnes qui ne respecteraient pas cette règle.

Si malgré la vigilance des organisateurs, et qu'à la suite, des incidents ou des accidents surviennent, mettant en cause les participants, la MJC décline toute responsabilité.

Je soussigné.....

demeurant.....

.....

déclare avoir pris connaissance et approuvé les présentes prescriptions.

A Balma, le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».